



## Check-List

### Quels documents faut-il fournir pour devenir preneur de licence de Bio Suisse?

L'autorisation d'utiliser le Bourgeon doit être demandée à Bio Suisse pour chaque produit sous forme d'une demande de licence écrite. La demande de licence doit prouver que le demandeur respecte le Cahier des charges et les Règlements de Bio Suisse en communiquant les recettes, la description de la fabrication et encore d'autres renseignements sur le produit. La demande doit être envoyée avec le formulaire prévu pour les demandes de licences.

Veuillez trouver les conditions d'inscription pour devenir apiculteur Bio Bourgeon ici : [https://www.bio-suisse.ch/media/VundH/anmeldung\\_knospe-imkerei\\_f.pdf](https://www.bio-suisse.ch/media/VundH/anmeldung_knospe-imkerei_f.pdf)

#### Données supplémentaires sur l'entreprise:

- Copie d'une confirmation de souscription ou du contrat de contrôle conclu avec un organisme de contrôle mandaté par Bio Suisse pour le contrôle de la transformation et du commerce.
- Check-list «Lutte contre les parasites» pour les nouveaux preneurs de licence.
- Description générale du contrôle des flux des marchandises. Comment prouver par écrit lors du contrôle bio que la quantité de matières premières Bourgeon correspond à la quantité de produits Bourgeon vendus ou produits? Les quantités en stock doivent être prises en compte.
- Brève description des mesures prises pour garantir la séparation spatiale et/ou chronologique entre les produits bio et non bio pendant la réception des marchandises, le stockage, la transformation et le stockage des produits finis.
- Produits laitiers  
Questionnaire produits laitiers - Partie générale .
- Produits fumés  
Attestation de l'utilisation de bois indigène non traité.

#### Données supplémentaires sur le produit

- Recette (définir exactement la qualité des matières premières — Bourgeon, bio, non bio — cueillette sauvage certifié, et mentionner les fournisseurs), soit sur le formulaire de demande de licence soit séparément comme annexe.
- Description détaillée de la transformation (idéalement sous forme d'ordinogramme ou de graphique opérationnel) avec indication détaillée des auxiliaires technologiques et des paramètres des processus de fabrication (température, durée, pression) pour les traitements thermiques et/ou mécaniques, soit sur le formulaire de demande de licence soit séparément comme annexe.
- Spécifications des additifs et des auxiliaires technologiques et **si besoin le certificat bio.**
- Spécification et Certificat Bio de l'ingrédient Bio
- Garantie actuelle de l'exclusion des manipulations génétiques pour les ingrédients, additifs et auxiliaires technologiques critiques comme les cultures, les enzymes, l'acide citrique obtenu par voie microbiologique etc. au moyen du formulaire d'InfoXgen. Le formulaire est disponible sur [www.infoxgen.com](http://www.infoxgen.com) ou [www.bio-suisse.ch](http://www.bio-suisse.ch) → Transformateurs et commerçants → OGM. IMPORTANT: cette attestation doit être signée par le fabricant des produits.



- Spécifications des matériaux d'emballage (la composition des matériaux d'emballage doit être clairement indiquée) et l'attestation de conformité (pour les plastiques).
- Projets (maquettes) pour les emballages et les étiquettes (peuvent être envoyés après-coup dès que les projets existent). Le bon à tirer de Bio Suisse est obligatoire.